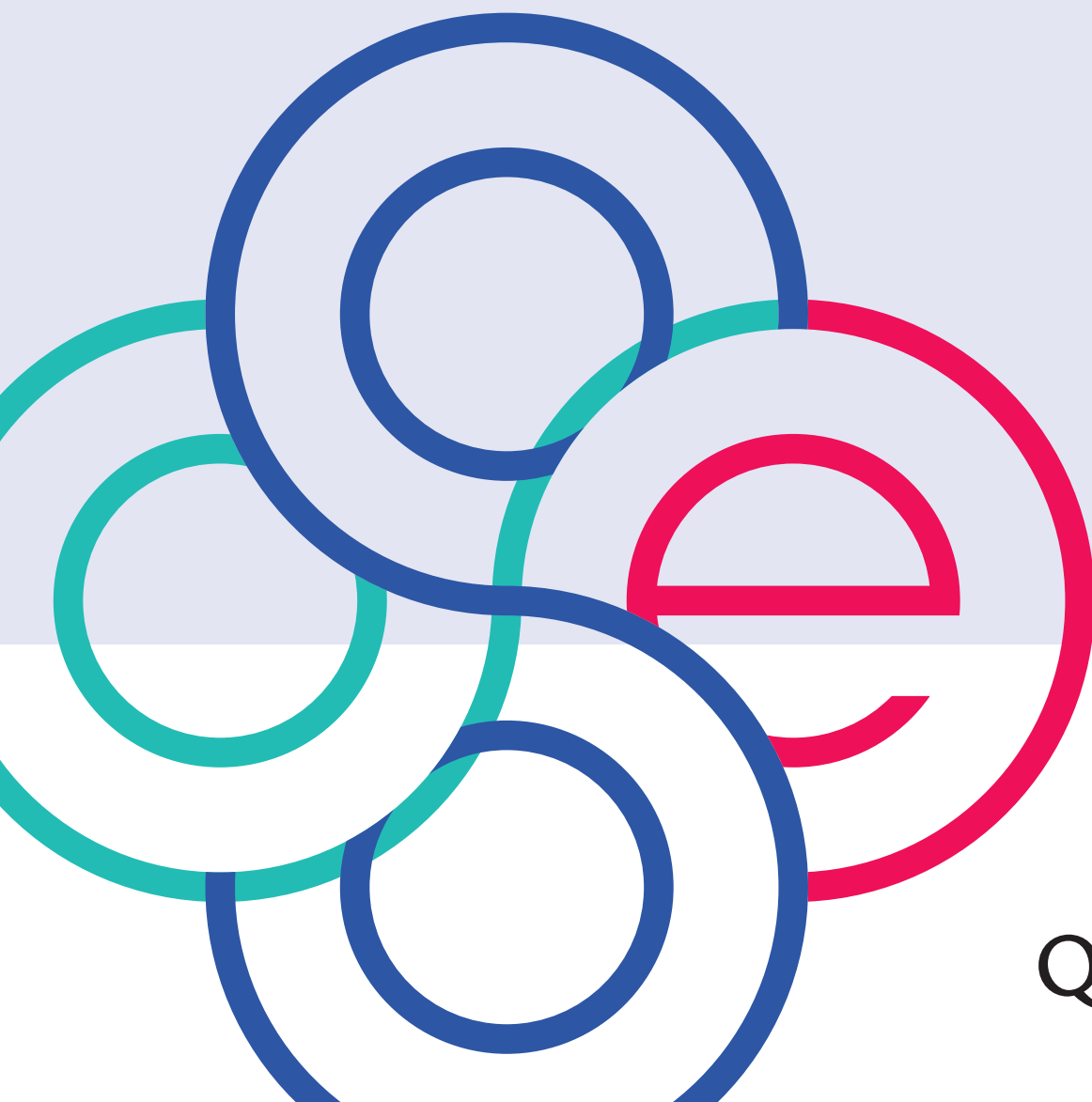


CONSEIL  
SUPÉRIEUR  
DE L'ÉDUCATION

# Formation collégiale Expérience éducative et nouvelles réalités

## Sommaire

Mai 2022



Québec 

*Quels apprentissages sont requis de nos jours pour s'épanouir comme individu et prendre part à la société d'aujourd'hui et de demain?*

*Comment le système éducatif peut-il permettre le développement de ces apprentissages essentiels de façon optimale?*

*Quel est le potentiel d'évolution de l'organisation de la formation en vue d'optimiser son adéquation aux réalités actuelles et répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants?*

Dans cet avis intitulé *Formation collégiale Expérience éducative et nouvelles réalités*, le Conseil supérieur de l'éducation avance des pistes de réponse à ces questions qui animent, ces dernières années, les réflexions sur les futurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur (OCDE, 2018, 2019a; UNESCO, 2015, 2020). Tout en reconnaissant le caractère systémique de cette problématique, il propose de jeter les bases d'une vision porteuse d'avenir pour la formation au collégial en vue d'inspirer le changement.

Le Conseil concentre son regard sur la formation des étudiantes et des étudiants inscrits à l'enseignement ordinaire qui conduit à l'obtention d'un DEC; il porte aussi attention aux éléments de la formation qui se situent en dehors du champ de la spécialisation. Sa réflexion s'est enrichie du point de vue étudiant recueilli par sa démarche de consultation.

## **Des facteurs de changement à considérer**

Les changements liés au profil et au cheminement de la population étudiante au collégial de même que les tendances sociétales observées au pays et ailleurs dans le monde exercent des pressions sur les formations et incitent à l'action.

### **Profil et cheminements étudiants**

La diversification croissante de la population étudiante pose des défis pour comprendre, de façon juste et éclairée, les facteurs qui influent sur les cheminements étudiants et sur la réussite de façon globale. Il devient de plus en plus difficile de tirer des conclusions sur les traits caractéristiques et les cheminements communs à l'ensemble de la population étudiante. Le Conseil en appelle à reconsidérer l'idée qu'il existe un « étudiant-type » et un parcours standard à emprunter par celui-ci pour réussir son projet de formation. Fluctuation à la hausse de l'âge moyen, augmentation de la proportion d'adultes de 25 ans et plus, accroissement de la proportion de l'effectif étudiant n'ayant pas la citoyenneté canadienne, toutes ces tendances fournissent une illustration des caractéristiques changeantes de la population étudiante de même que de la diversité culturelle toujours plus présente au sein des collèges. Cette diversification se reflète également dans une diversité d'attentes, de besoins et d'objectifs de formation exprimés par les étudiantes et les étudiants.

Au regard des cheminements scolaires, le phénomène de l’allongement des études au-delà de la durée prévue est reconnu dans le milieu de l’enseignement collégial, tout comme la stagnation du taux de diplomation à environ 63 % deux ans après la durée prévue des études. Le Conseil observe que des conclusions hâtives sont souvent tirées pour juger de la réussite de l’étudiante et de l’étudiant au collégial, et par conséquent, de l’efficacité du système d’enseignement collégial. Il est d’avis qu’une prise de décision en matière de réussite appuyée principalement sur les indicateurs usuels offre une vision réductrice de la réalité et promeut l’idée d’un cheminement standard constituant la norme à suivre. C’est pourquoi il réaffirme ses positions quant à la nécessité d’une vision englobante de la réussite dans une perspective de réussite éducative qui va au-delà des frontières du scolaire et qui prend aussi réellement en compte le caractère non immuable de la normalité scolaire (CSE, 1995). Tout en reconnaissant que des efforts collectifs demeurent à déployer pour favoriser la réussite de la population étudiante, **le Conseil en appelle à la nuance quant au discours qui accompagne l’analyse des cheminements scolaires au collégial de même qu’à un repositionnement vis-à-vis des représentations de la réussite au collégial**, et ce, pour refléter plus justement la réalité à l’égard de la diversité des parcours étudiants actuels. Il estime qu’une plus grande valeur et davantage de considération doivent être accordées aux cheminements diversifiés qui conduisent ultimement à la réussite et il réitère l’importance de la fonction d’orientation dévolue aux collèges en soutien au choix de carrière de l’étudiante et de l’étudiant.

## Tendances sociétales qui influent sur la formation

Parmi les grands mouvements qui se dessinent dans le paysage de la société actuelle, le Conseil en a relevé certains qui, de son point de vue, incitent à la réflexion sur le rôle de l’éducation aujourd’hui et pour l’avenir, soit : l’essor fulgurant des technologies numériques ; les changements climatiques ; la mondialisation en tension ; la modulation de la participation citoyenne et démocratique ; la transformation du monde du travail ; la montée du risque, de l’incertitude et des menaces ; l’évolution démographique et l’évolution des points de repères culturels. Le Conseil en appelle à prendre acte de la résonance de ces tendances dans le contexte de l’enseignement collégial québécois. Il observe que ces transformations exercent une influence sur le contenu ou la nature des curriculums et sur les compétences à maîtriser par les diplômées et les diplômés, et que certaines d’entre elles agissent également sur la manière dont le système éducatif exerce ses fonctions ou déploie ses formations. Le système d’éducation doit s’ajuster à ces mutations, mais exerce également une influence sur celles-ci par la formation des personnes. Aussi, les étudiantes et les étudiants sont en symbiose avec cette société en mutation. Ils incarnent et propulsent les transformations autant qu’ils doivent s’y adapter en adoptant des comportements nouveaux.

## Besoins anticipés pour la formation

Les établissements d’enseignement ont la responsabilité de définir une formation pertinente pour former des personnes aptes à influencer sur ces tendances et à devenir des agents de changement pour relever les défis complexes du siècle présent. Ils sont appelés à préparer les individus à participer pleinement à la société pour qu’en retour ils puissent atteindre leurs objectifs de formation. Les deux dernières décennies ont vu naître un « mouvement mondial qui appelle à un nouveau modèle d’apprentissage pour le 21<sup>e</sup> siècle » appuyé sur des questions telles que : « De quelle éducation avons-nous besoin au XXI<sup>e</sup> siècle ? Quelles en devraient être les finalités dans le contexte actuel, où les sociétés sont en pleine mutation ? Comment l’éducation doit-elle être organisée ? » (UNESCO, 2015, p. 3) ; Quelles sont les compétences, connaissances, attitudes requises par les individus aujourd’hui pour réussir leur vie et participer à l’édification du monde de demain et comment les systèmes d’éducation peuvent-ils favoriser l’acquisition de ces apprentissages ? (OCDE, 2018). Le Conseil s’interroge sur les éléments essentiels d’une formation adaptée aux besoins actuels et pour l’avenir en matière de finalité de la formation et d’apprentissages essentiels.

## Des finalités de formation élargies

Parmi les multiples initiatives ayant cours dans différents pays pour définir les lignes directrices d'une éducation renouvelée ou adaptée aux besoins anticipés pour le futur, le Conseil note qu'une formulation de la finalité de l'éducation plus large se dessine avec un **accent particulier mis sur une vision humaniste** qui embrasse notamment les dimensions liées à la réalisation du potentiel des individus, au bien-être individuel et collectif, à la capacité d'agir des individus, aux rapports harmonieux de l'être humain avec la planète, aux objectifs de développement durable, et à l'éducation tout au long de la vie.

Cette vision humaniste tend à favoriser « l'acquisition de connaissances pertinentes et le développement de compétences au service de notre humanité commune [...] [et] porte le débat de l'éducation au-delà de son rôle utilitaire dans le développement économique » (UNESCO, 2015, p. 39). Elle invite à penser l'apprentissage dans « une perspective ouverte et flexible » et selon un processus qui se déroule « tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie, de telle sorte que soit donnée à tous la possibilité de réaliser leur potentiel pour bâtir un avenir viable et mener une existence digne » (UNESCO, 2015, p. 10). Ce processus « embrasse en outre tous les aspects de la vie puisqu'il se déroule non seulement de manière formelle, dans les écoles et l'enseignement supérieur, mais aussi de manière non formelle et informelle, à la maison, au sein de la collectivité et en milieu professionnel » (OCDE, 2019b, p. 4).

## Compétences du 21<sup>e</sup> siècle

Pour réussir au travail et dans les sociétés modernes, les compétences générales ou transversales font partie des nouveaux ensembles de compétences que les individus doivent maîtriser (OCDE, 2019b). Les nombreux cadres de référence des compétences du 21<sup>e</sup> siècle, publiés par des organisations internationales ou des pays au cours des dernières années, témoignent d'un intérêt de la communauté internationale à cet égard. Bien qu'il n'existe pas de réel consensus sur le vocabulaire utilisé pour désigner les compétences du 21<sup>e</sup> siècle, un consensus émerge quant à l'importance d'en favoriser le développement.

Certaines compétences pertinentes au futur de l'éducation (UNESCO, 2020) rappellent des habiletés, des capacités et des savoirs déjà nommés dans les travaux antérieurs sur les compétences du 21<sup>e</sup> siècle, tandis que d'autres semblent nouvelles et découlent davantage de la nécessité de répondre à des besoins criants à l'aube des années 2020 sous l'effet des tendances lourdes que sont entre autres les changements climatiques, la mondialisation et la société numérique. Parmi celles-ci, le Conseil relève notamment les compétences numériques, la citoyenneté et l'écocitoyenneté, les compétences interculturelles liées au vivre-ensemble, la pensée critique, la capacité à résoudre des problèmes complexes, la créativité, la communication, la littératie médiatique, la capacité à travailler en équipe et à collaborer ainsi que les compétences humaines et sociales. Le principal défi réside ensuite dans une réelle prise en compte de ces compétences dans l'enseignement et l'apprentissage, sans toutefois les considérer comme des ajouts à la formation susceptibles de surcharger les programmes d'études. Le Conseil préconise une intégration formelle de ces compétences dans les programmes d'études et **invite à une réflexion concertée pour la définition d'un profil de sortie global de l'étudiante et de l'étudiant au collégial.**

## Culture générale et interdisciplinarité

Des ensembles de savoirs qui relèvent de la culture générale et de l'interdisciplinarité sont également considérés comme des éléments essentiels pour les formations dans le contexte de la société actuelle et celle de demain.

Dans une société numérique, l'un des rôles fondamentaux des établissements d'enseignement, en tant qu'institutions sociales, demeure de préserver l'accès à l'éducation pour toutes et tous, y compris l'accès à la culture et à la connaissance. Le Conseil estime essentiel que la formation conduise au développement d'une **culture générale solide** dans un objectif d'accès au savoir, mais également de formation de citoyennes et de citoyens éclairés, ouverts et appelés à résoudre des problèmes complexes qui nécessitent la mobilisation de vastes connaissances. Il conçoit que la culture générale ne se limite pas à une accumulation de connaissances dans des domaines distincts, mais que c'est leur mise en relation et la perspective qu'elle donne aux savoirs qui lui fournissent sa pleine richesse. À l'enseignement collégial, le Conseil estime que la culture se trouve notamment dans le fondement des disciplines en plus d'être le propre de la formation générale. Tout en reconnaissant l'apport essentiel de la formation générale, **le Conseil tend ainsi à privilégier une contribution de l'ensemble des disciplines au développement de cette culture** dans une optique d'approche programme et de responsabilité partagée de toutes les composantes des programmes d'études.

La culture générale se pose aussi comme un socle en appui au développement des compétences dites du 21<sup>e</sup> siècle. En plus de cette solide base de connaissances, les individus ont besoin d'outils pour interpréter, gérer et relier les connaissances. Selon Singer, «il est nécessaire tout d'abord d'établir des liens entre les éléments de connaissance formant une "matière brute" [...], développés dans des disciplines séparées, afin d'accéder aux savoirs pertinents (interdisciplinaires) nécessaires pour identifier et résoudre les problèmes» (2020, p. 218). L'appel aux interconnexions entre les connaissances et leur mise à profit pour la résolution de problèmes complexes rejoint donc également un besoin de formation en **interdisciplinarité**. Alors que certains prônent une transformation radicale des systèmes éducatifs pour parvenir à cette fin, le Conseil adopte une approche plus nuancée et progressive. Sans faire éclater les structures disciplinaires qui prévalent dans l'organisation de la formation, **le Conseil en appelle à une ouverture au décloisonnement de façon à introduire et à expérimenter des occasions d'apprentissages interdisciplinaires permettant aux individus de développer une pensée complexe**. Les problèmes multidimensionnels que les personnes auront à aborder dans l'avenir échappent aux frontières des disciplines, et le système éducatif devra «s'imprégner d'une pensée et d'études multidisciplinaires pour résoudre les problèmes mondiaux» (Jain, 2020, p. 32).

## Flexibilité de la formation : un potentiel à optimiser

Le Conseil apporte un éclairage sur la notion de flexibilité associée à la formation et à l'apprentissage de même que sur les pratiques qui lui sont associées en enseignement supérieur en vue de déceler les aménagements qui pourraient être apportés en ce sens au collégial. Il est d'avis que l'intérêt pour la flexibilité de la formation dépasse l'effet de mode qui peut lui être attribué et s'inscrit dans une mouvance sociétale marquée entre autres par la diversité des attentes et des besoins des populations étudiantes, par les synergies entre les multiples lieux d'apprentissage de même que par l'évolution fulgurante du numérique. De plus, à l'heure «des perturbations sans précédent» engendrées par la crise de la COVID-19 dans les économies et des répercussions durables qui peuvent être anticipées (Commission internationale sur Les futurs de l'éducation, 2020, p. 3), les établissements d'enseignement ont tout intérêt à être soutenus dans cette voie et à structurer leurs actions, en misant sur les collaborations, pour définir les options de flexibilité à envisager pour la formation dans l'avenir.

Par l'étude de cette notion, le Conseil note que la flexibilité peut être opérationnalisée selon des approches qui se situent à différents niveaux d'intervention, à savoir : une approche ciblée à l'échelle des cours, une approche organisationnelle à l'échelle des programmes d'études et une approche globale qui intègre les différentes dimensions de la flexibilité.

APPROCHE CIBLÉE (COURS)	APPROCHE ORGANISATIONNELLE (PROGRAMMES D'ÉTUDES)	APPROCHE GLOBALE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moment</li> <li>• Contenu</li> <li>• Conditions d'admission</li> <li>• Approches pédagogiques</li> <li>• Mode de prestation</li> <li>• Évaluation des apprentissages</li> <li>• Ressources et soutien</li> <li>• Objectif d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime d'études</li> <li>• Rythme des études</li> <li>• Apprentissage combiné</li> <li>• Collaborations avec d'autres lieux d'apprentissage</li> <li>• Curriculum</li> <li>• Procédures administratives</li> </ul>	Responsabiliser les étudiantes et les étudiants en leur offrant des choix sur le <i>comment</i> , le <i>quoi</i> , le <i>quand</i> et le <i>où</i> ils apprennent.

Source: Le Conseil inspiré de la Higher Education Academy (2015), de Paquelin (2017a, 2017b), d'Unger et de Zaussinger (2018) et de Li et Wong (2018).

Au collégial, le Conseil estime que l'introduction de la flexibilité n'implique pas de rompre totalement avec le modèle de formation actuel. Il prône plutôt une approche progressive pour tendre vers une formation qui intègre différentes options de flexibilité pour les apprenantes et les apprenants, tout en s'assurant d'accompagner et de soutenir ces derniers dans la prise de décision quant aux choix qui s'offrent à eux. Car, si la flexibilité comprend des avantages sur plusieurs plans, notamment pour une meilleure adaptation aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants et pour offrir des voies de réintégration à l'enseignement supérieur pour les personnes en emploi (Martin, 2020), les défis à relever pour assurer son implantation demeurent nombreux : niveau d'autonomie des étudiantes et des étudiants requis pour prendre part aux décisions importantes à l'égard de leur processus d'apprentissage, manque d'information et d'accompagnement des étudiantes et des étudiants quant aux multiples options d'études offertes, surcharge qu'entraîne la flexibilité pour les établissements concernant la gestion de toutes les options offertes, manque d'encadrement des pratiques associées à l'apprentissage flexible ainsi que vision limitative de la flexibilité associée à l'utilisation des technologies.

Néanmoins, le mouvement vers la flexibilité est déjà enclenché ; le Conseil propose que les actions à venir dépassent l'idée de simple adaptation et de réactivité devant des pressions extérieures. Il souhaite qu'elles s'inscrivent plutôt dans une approche proactive et créative pour anticiper les aménagements à apporter à la formation pour qu'elle se trouve en phase avec les besoins exprimés dans la société actuelle et les réalités des apprenantes et des apprenants.

## Point de vue étudiant<sup>1</sup>

Les trois volets de la consultation étudiante abordent les objectifs de formation, les apprentissages jugés essentiels ainsi que l'intérêt au regard de la flexibilité de la formation. Les résultats montrent un besoin affirmé pour le développement de compétences larges dites du 21<sup>e</sup> siècle et liées à la compréhension des enjeux sociétaux de même qu'un intérêt, plus nuancé, pour des options de flexibilité de la formation.

« Une formation qui prône le développement de l'individu par son autonomie en l'encourageant à entreprendre des projets et à adopter un équilibre de vie sain. »

Les **objectifs de formation** jugés les plus importants par les étudiantes et les étudiants sondés, parmi ceux qui leur ont été proposés, sont d'abord axés sur l'obtention d'un diplôme et la qualification : *obtenir un diplôme, améliorer mes compétences pour avoir accès à un meilleur emploi, acquérir des connaissances spécialisées dans un domaine*. Ceux qui suivent en importance sont de l'ordre du développement personnel et de l'orientation professionnelle : *m'épanouir en tant que personne et développer mon potentiel, et trouver ma voie professionnelle*.

En ce qui concerne les **compétences jugées requises**, dans l'ensemble, les étudiantes et les étudiants consultés estiment important de développer les compétences soumises à leur attention. Ainsi, elles et ils sont sensibles aux tendances sociétales dominantes et souhaitent que la formation les prépare à comprendre ces principales tendances de même qu'à composer avec celles-ci : les enjeux de santé mentale dans la population, les inégalités sociales, les changements climatiques et le développement durable ainsi que la diversité culturelle des populations. Pour jouer un rôle actif et responsable dans la société et le monde du travail, elles et ils expriment aussi un besoin plus important pour le développement de compétences du 21<sup>e</sup> siècle relatives à l'autonomie, à la pensée critique, à l'ouverture aux différences interculturelles de même qu'à la communication. Parmi les compétences de base, elles et ils privilégient le perfectionnement de la maîtrise de la langue seconde.

« [...] permet l'acquisition de connaissances générales primordiales au développement de la responsabilité citoyenne et à l'éducation à la citoyenneté tout en permettant de développer un sens critique, de bonnes aptitudes d'interactions, de vivre ensemble et de travail d'équipe. »

« Fournit des cours intensifs et offre diverses activités complémentaires pour le développement complet des étudiants, y compris des compétences non scolaire telles que la communication, la gestion du temps et l'investissement » [Notre traduction]

Concernant la **flexibilité de la formation**, les résultats montrent qu'une large majorité des répondantes et des répondants privilégient une organisation de la formation selon les modalités généralement en vigueur, que ce soit en matière d'horaires de cours, de calendrier scolaire, de rythme de la formation ou de lieux et de modes d'enseignement. Néanmoins, les lieux et les modes d'enseignement qui mettent à profit les milieux professionnels (stages, apprentissage en milieu de travail, alternance travail-études) reçoivent l'intérêt de plus de la moitié des participantes et des participants au sondage. Aussi,

environ la moitié des personnes répondantes démontrent de l'intérêt pour une formation en mode hybride tandis que la formation à distance reçoit un intérêt moindre, qu'elle soit synchrone ou asynchrone.

1 Des précisions sur la démarche de consultation, sur l'échantillon des répondantes et des répondants de même que sur les résultats au sondage sont fournies dans les documents en annexe à l'avis.

« Une expérience d'apprentissage flexible et centrée sur l'étudiant avec un apprentissage combiné (en classe et synchrone). » [Notre traduction]

Environ le tiers ou plus des personnes répondantes est également intéressé par des voies de flexibilité en ce qui concerne les options suivantes : *suivre une session d'été à temps partiel dans mon programme, suivre des cours intensifs pendant la session et allonger la durée de ma formation au-delà des délais prévus, suivre un cheminement accéléré ou intensif.*

Par ailleurs, un intérêt marqué pour des options de flexibilité à l'égard de l'organisation du contenu de la formation est présent chez plus de la moitié des répondantes et des répondants, en ce qui concerne les énoncés suivants : *suivre plus de cours au choix pour la formation spécifique à mon programme, personnaliser mon programme de formation en fonction de mes intérêts et de mes aspirations (sans inscription dans un programme précis), bénéficier d'une offre de cours au choix pour l'ensemble des disciplines de la formation générale, suivre des cours sur des thématiques et des problématiques qui mettent à profit plusieurs disciplines.*

« Une formation qui permet d'explorer les autres programmes pour savoir si le programme où l'on se retrouve est celui qui nous convient réellement. »

« J'aimerais pouvoir choisir le temps que je veux mettre pour terminer mon programme et j'aimerais pouvoir séparer mes cours sur plusieurs sessions d'une façon plus personnalisée. »

Des nuances quant à l'intérêt pour certaines options de flexibilité sont observées selon le secteur de formation. Enfin, le contexte particulier lié à la pandémie de la COVID-19 et aux conditions d'éducation qui prévalaient au moment de soumettre le questionnaire aux étudiantes et aux étudiants appellent à la prudence dans l'interprétation des résultats.

## Des éléments du cadre administratif et réglementaire en tension

Tout en reconnaissant les gains réalisés en matière de cohérence, par l'introduction de l'approche programme notamment, le Conseil observe que les programmes d'études sont de plus en plus rigides et normés au fil du temps, diminuant ainsi la marge de choix de l'étudiante et de l'étudiant. Des profils et des voies de spécialisation lui permettent de suivre une formation plus adaptée à ses préférences et revêtent un intérêt particulier pour celle ou celui dont le choix de carrière est plus précis. Toutefois, la zone d'exploration et les possibilités s'avèrent limitées pour les étudiantes et les étudiants en processus de définition de leur projet d'études. Le Conseil rappelle l'importance de la fonction d'orientation dévolue à la formation collégiale.

Aussi, la formation large et ouverte des individus portée notamment par les finalités de la formation collégiale, les compétences communes et les buts généraux des programmes d'études gagnerait à faire l'objet d'une prise en charge plus systématique dans l'enseignement et l'apprentissage. Par exemple, assortir les compétences communes d'objectifs et de standards dans l'ensemble des programmes d'études contribuerait à stimuler leur développement, qui ne repose actuellement que sur des intentions éducatives. Il en est de même pour le renforcement de la culture générale et de l'interdisciplinarité, qui devrait être soutenu par l'intégration systématique d'objectifs dans les programmes d'études ainsi que par la mise à profit de l'approche programme.

Par ailleurs, le Conseil propose de bonifier le modèle de formation au collégial à la faveur d'options de flexibilité au profit des apprenantes et des apprenants, et de miser sur des collaborations avec les différents lieux d'apprentissage et entre les collèges eux-mêmes. Tant que sont respectées les obligations inscrites dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), les collèges disposent d'une



certaine latitude pour des adaptations locales quant aux modalités de formation. En tenant compte des balises définies par les conventions collectives du personnel enseignant, les collèges bénéficient aussi de certaines souplesses pour aménager le calendrier scolaire et les horaires de cours de même que pour définir les modalités de formation. **Le Conseil encourage les collèges à les exploiter de façon à tenir compte des réalités variées et changeantes de la population étudiante.** Il considère néanmoins que certaines dispositions administratives et réglementaires quant à l'organisation des études posent des obstacles quant à la fluidité des cheminements étudiants dans une perspective de réussite éducative. C'est le cas, par exemple, de la date fixée pour l'abandon des cours sans pénalité, de l'encadrement du type de fréquentation scolaire et de la gestion de l'offre de cours complémentaires.

## Des collèges à l'affût des éléments essentiels d'une formation tournée vers l'avenir

Le Conseil souligne que des occasions de bonification du parcours étudiant en dehors du cadre formel des programmes d'études de même que des initiatives qui mettent à profit divers lieux d'apprentissage sont mis en œuvre par les établissements à l'échelle de l'organisation même ou en collaboration entre les collèges. Reconnaissance de l'engagement étudiant, réseau d'accompagnement en entrepreneuriat, réseau de centres d'aide aux devoirs et d'éveil scientifique, cheminements bilingues, offre de cours en classe virtuelle pour l'ensemble de la population étudiante des cégeps, mise de l'établissement au service de la collectivité, rapprochement avec le milieu de la recherche scientifique et programmes d'études bonifiés ne sont que quelques exemples d'initiatives prises par les collèges à l'intérieur des balises définies par le cadre réglementaire et qui illustrent le dynamisme du réseau collégial dans les efforts concertés pour répondre à des besoins de formation actuels et futurs. Le Conseil encourage cette synergie entre les établissements pour offrir des options de flexibilité des formations de même que pour optimiser le déploiement de la formation, et il soutient qu'un appui financier de la part du ministère de l'Enseignement supérieur serait de nature à stimuler les pratiques en ce sens. Il estime que l'intensification du réseautage entre les collèges ainsi que le partage d'expertise sont des éléments clés de la vision d'avenir pour une formation dynamique, dont les possibilités sont diversifiées et adaptées aux réalités des étudiantes et des étudiants.

Les plans stratégiques des collèges témoignent également de la manière dont les collèges comptent réagir à l'égard des divers changements perçus dans leur environnement ; ils permettent de surcroît de dégager les principales préoccupations qui animent et orientent leurs actions à court et à moyen terme. Par son analyse, le Conseil souligne que les collèges sont proactifs dans plusieurs domaines devant être pris en compte pour concevoir la formation d'aujourd'hui et de demain, et qu'ils sont également alertes devant les grandes tendances sociétales qui influencent les formations. Ils font également preuve d'une volonté de soutenir le développement des compétences du 21<sup>e</sup> siècle, et de renforcer l'approche programme de même que la formation générale. Le Conseil estime que les collèges sont à l'affût des éléments essentiels d'une formation tournée vers l'avenir, bien que leurs plans stratégiques ne reflètent que timidement un engagement sur la voie de la flexibilité de la formation. Cette sensibilité n'est toutefois pas garante d'une concrétisation des intentions dans l'action. Au-delà d'évidentes intentions, des interrogations demeurent sur la façon de répondre concrètement aux nouveaux besoins dans la structure actuelle des collèges. C'est pourquoi des actions à portée systémique, à l'échelle des encadrements ou du leadership ministériel, seraient requises pour appuyer ces intentions venant des établissements.

## Orientations et recommandations

Orientation 1:	Actualiser les représentations des cheminements étudiants et de la réussite au collégial
ACTEURS CONCERNÉS	RECOMMANDATIONS
À la ministre de l'Enseignement supérieur	1. De valoriser et d'endosser la <b>vision d'une réussite éducative</b> qui dépasse la conception d'une réussite scolaire dans un délai prescrit et qui tient compte du phénomène de l'allongement de la durée des études, en considérant des indicateurs variés et complémentaires pour évaluer la situation de la réussite au collégial en soutien à la prise de décision.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	2. D'assurer une disponibilité suffisante des <b>ressources professionnelles</b> dans les collèges et de valoriser leur rôle en vue d'offrir un accompagnement soutenu à l'étudiante et à l'étudiant dans la définition et la réussite de son projet de formation.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	3. De revoir le cadre réglementaire de façon à permettre la poursuite d' <b>études à temps partiel</b> à la formation ordinaire sans exiger de droits de scolarité supplémentaires et en reconsidérant l'ensemble des conditions associées à ce statut d'études.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	4. De reporter la date limite d'abandon de cours fixée par les conventions administratives, tout en s'assurant que les étudiantes et les étudiants soient soutenus dans la réussite de leur projet d'études.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	5. De soutenir le <b>transfert des connaissances issues de la recherche</b> dans les milieux pour favoriser leur réinvestissement dans la pratique, notamment en matière de réussite éducative, de conditions étudiantes et de cheminements étudiants.
À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux collèges	6. D'examiner les dispositions ministérielles et les pratiques organisationnelles qui concourent à l' <b>allongement des parcours étudiants</b> et de déceler les obstacles qui pourraient être levés de façon à favoriser une meilleure fluidité des parcours, notamment en ce qui concerne le respect des conditions particulières d'admission, les séquences de cours et les préalables.
Aux universités	7. De diversifier les <b>conditions d'admission</b> aux programmes d'études de façon à valoriser et à reconnaître, au-delà des résultats scolaires et dans une perspective de réussite éducative, les compétences acquises en dehors du cadre formel des programmes d'études, que ce soit par l'engagement étudiant ou citoyen.

Orientation 2:	Répondre aux besoins de la société et des personnes par des apprentissages pertinents et durables
ACTEURS CONCERNÉS	RECOMMANDATIONS
<p>À la ministre de l'Enseignement supérieur</p> <p>À la ministre de l'Enseignement supérieur</p>	<p>8. De mettre en place un comité de travail qui veillera à définir un <b>profil de sortie global</b> de l'étudiante et de l'étudiant au collégial intégrant les compétences communes jugées essentielles, à expliciter la contribution des différentes composantes de la formation au développement des compétences communes et à assurer l'appropriation de ce profil de sortie par la population étudiante de même que sa mise en œuvre par le personnel des collèges.</p> <p>9. De revoir les <b>processus ministériels</b> d'élaboration et de révision des programmes d'études de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assortir les compétences communes actualisées d'objectifs et de standards qui garantissent leur enseignement et leur évaluation ;</li> <li>• renforcer l'intégration d'éléments de culture générale dans les objectifs et les standards des programmes d'études, en complément des objectifs portés par la formation générale ;</li> <li>• faciliter l'intégration de compétences interdisciplinaires dans les programmes d'études pour favoriser les ponts entre les disciplines ;</li> <li>• intégrer de la souplesse dans la rédaction des compétences des programmes d'études pour permettre aux collèges de tenir compte d'un monde en changement ;</li> <li>• faire en sorte que les programmes s'inscrivent dans une véritable perspective de formation tout au long de la vie, c'est-à-dire qu'ils incluent des objectifs de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie.</li> </ul>
<p>À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux collèges</p>	<p>10. D'assurer la <b>formation et le perfectionnement du personnel enseignant et de les soutenir financièrement</b>, dans une perspective de formation tout au long de la vie, pour le développement des compétences adaptées aux nouveaux besoins de formation, pour favoriser la maîtrise de compétences communes et l'acquisition d'une culture générale chez les étudiantes et les étudiants de même que pour la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires.</p>
<p>Aux collèges</p>	<p>11. De favoriser la concertation et la mobilisation autour de l'<b>intégration des compétences communes</b>, de l'<b>enrichissement de la culture générale</b> et de la <b>pratique de l'interdisciplinarité</b> dans les programmes d'études, par exemple lors des démarches d'évaluation et d'actualisation des programmes.</p>

Orientation 3:		Accroître les options de flexibilité de la formation à différents niveaux d'intervention
ACTEURS CONCERNÉS	RECOMMANDATIONS	
À la ministre de l'Enseignement supérieur	12. De soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial pour l'intégration d'options de flexibilité au sein des programmes d'études dans une optique de réussite éducative et de diversité des parcours étudiants.	
À la ministre de l'Enseignement supérieur	13. De revoir les balises encadrant la formation générale complémentaire de façon à élargir l'éventail et le nombre de <b>cours au choix</b> offerts aux étudiantes et aux étudiants au-delà des six domaines de formation en vigueur, par exemple en mettant à profit les cours de la formation spécifique au collégial et en augmentant la place accordée aux cours thématiques interdisciplinaires.	
Aux collèges	14. De mettre en place des <b>options de flexibilité</b> dans les programmes d'études à l'échelle des établissements et d'intensifier la collaboration entre eux pour définir une gamme d'options de flexibilité des formations qui dépasse le cadre d'un établissement.	
Aux collèges	15. De <b>soutenir le personnel enseignant</b> dans l'appropriation et l'application de méthodes pédagogiques liées à l'apprentissage flexible.	
Orientation 4:		Optimiser le déploiement de la formation collégiale
ACTEURS CONCERNÉS	RECOMMANDATIONS	
À la ministre de l'Enseignement supérieur	16. De soutenir les <b>collaborations entre les collèges et les milieux de travail</b> pour le développement des compétences des curriculums en situation authentique, autant à la formation technique que préuniversitaire, et de mettre en place les conditions pour que les milieux de travail participent réellement au développement des compétences.	
À la ministre de l'Enseignement supérieur	17. D'autoriser le réseau collégial à concevoir des mécanismes de <b>reconnaissance des acquis et des compétences</b> et de le soutenir dans son entreprise, de façon à en élargir les possibilités à la formation ordinaire, par exemple à la faveur de la formation générale complémentaire, notamment pour les étudiantes et les étudiants qui proviennent du secondaire et pour reconnaître les compétences acquises dans le cadre d'activités extracurriculaires.	
À la ministre de l'Enseignement supérieur	18. De soutenir l'implantation de nouvelles initiatives du réseau collégial visant la <b>synergie entre les établissements</b> d'enseignement collégial de même qu'entre ces établissements et, d'une part, les centres de formation professionnelle et, d'autre part, les universités dans le but d'optimiser le déploiement de la formation collégiale et la continuité de parcours étudiants.	

Orientation 5:	Accompagner l'étudiante et l'étudiant dans le développement de l'autonomie nécessaire à sa responsabilisation éclairée dans la définition et la réussite de son projet de formation
ACTEURS CONCERNÉS	RECOMMANDATIONS
À l'étudiante et à l'étudiant au collégial	19. D'assumer pleinement la part de <b>responsabilité</b> qui lui revient dans la réussite de son projet de formation, notamment en s'informant sur les possibilités de cheminement, en recourant aux ressources en soutien à son cheminement et à sa réussite, en s'investissant dans des activités extracurriculaires à l'intérieur ou en dehors des murs du collège de même qu'en s'engageant dans une démarche d'apprentissage dans une optique de réussite éducative.
À la communauté collégiale	20. D'élargir le <b>champ de décision des étudiantes et des étudiants</b> quant aux projets de formation et de les sensibiliser aux effets de leurs décisions sur leur propre cheminement, sur l'établissement d'enseignement ainsi que, plus largement, sur le système d'éducation et sur la société.
À la communauté collégiale	21. De veiller à ce que tous les acteurs qui gravitent autour des étudiantes et des étudiants assument la responsabilité partagée de les <b>informer</b> et de les <b>accompagner</b> dans la définition et la réussite de leur projet d'études dans le but de les rendre capables d'autonomie dans sa réalisation et aptes à prendre des décisions éclairées sur les options offertes, et ce tout au long de la vie.
Au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur	22. De soutenir et d'encourager les initiatives pour intensifier la <b>collaboration entre les établissements d'enseignement secondaire et collégial</b> dans une perspective d'accompagnement de l'élève dans le développement de son autonomie envers son projet de formation et d'une sensibilisation accrue aux études supérieures, par exemple par le renforcement des contenus en orientation scolaire et professionnelle en lien avec le projet d'études postsecondaires.

## Conclusion<sup>2</sup>

Par la publication de cet avis, le Conseil souhaite susciter une réflexion large et prospective ainsi que jeter les bases d'une vision porteuse d'avenir pour la formation au collégial. Les transformations accélérées et profondes de la société ainsi que les réalités étudiantes changeantes incitent à s'intéresser à la formation requise de manière que les personnes développent les compétences nécessaires pour prendre part à la société d'aujourd'hui et de demain, et à imaginer de nouvelles façons pour les établissements d'enseignement d'organiser et d'offrir la formation. Repenser l'expérience éducative au collégial et faire en sorte qu'elle se concrétise par des actions novatrices sont des responsabilités collectives. Elles ne peuvent reposer que sur des initiatives isolées; pour cela, il faut une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés ainsi que des interventions à portée systémique pour offrir une expérience éducative pertinente, riche et stimulante.

2 Au terme de ses travaux, le Conseil a pris connaissance du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026, publié par le ministère de l'Enseignement supérieur en septembre 2021 (Québec, 2021). Il observe que ce plan d'action ministériel prévoit des mesures en lien avec plusieurs recommandations émises dans cet avis. Il appuie cette volonté d'agir des autorités ministérielles sur des préoccupations partagées et invite la ministre à s'inspirer du présent avis pour la mise en œuvre des mesures de ce plan d'action.

## Bibliographie

Commission internationale sur Les futurs de l'éducation (2020). *L'éducation dans un monde post-Covid : neuf idées pour l'action publique*, Paris, UNESCO, 24 p., réf. du 3 août 2021, [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373717\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373717_fre).

Conseil supérieur de l'éducation (1995). *Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants*, Sainte-Foy, Le Conseil, 118 p., réf. du 3 août 2021, <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/conditions-de-reussite-collegial-points-de-vue-etudiants-50-0405/>.

Higher Education Academy (2015). *Framework for Flexible Learning in Higher Education*, York (Royaume-Uni), The Academy, 4 p., réf. du 4 août 2021, <https://www.heacademy.ac.uk/system/files/downloads/flexible-learning-in-HE.pdf>.

Jain, Prem (2020). «Une réforme des systèmes éducatifs axée sur la durabilité», dans UNESCO, *Les futurs humanistes de l'apprentissage : perspectives des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN*, Paris, UNESCO, p. 28-32.

Li, Kam Cheong et Beryl Yuen Yee Wong (2018). «Revisiting the Definitions and Implementation of Flexible Learning», dans Kam Cheong Li, Kin Sun Yuen et Billy Tak Ming Wong (dir.), *Innovations in Open and Flexible Education*, Singapore (Malaisie), Springer, p. 3-13.

Martin, Michaela (2020). «Entretien avec l'auteur : «l'enseignement supérieur est confronté à des changements majeurs»», *Nos dernières actualités (UNESCO)*, 7 mars, réf. du 5 août 2021, <http://www.iiep.unesco.org/fr/entretien-avec-lauteure-lenseignement-superieur-est-confronte-des-changements-majeurs-13353>.

Organisation de coopération et de développement économiques (2019a). *Les grandes mutations qui transforment l'éducation 2019*, Paris, OCDE, 108 p., réf. du 5 août 2021, [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/les-grandes-mutations-qui-transforment-l-education-2019\\_trends\\_edu-2019-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/les-grandes-mutations-qui-transforment-l-education-2019_trends_edu-2019-fr).

Organisation de coopération et de développement économiques (2019b). *Stratégie 2019 de l'OCDE sur les compétences : des compétences pour construire un avenir meilleur*, Paris, OCDE, 257 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (2018). *Le futur de l'éducation et des compétences : projet Éducation 2030 de l'OCDE*, Paris, OCDE, 24 p., réf. du 18 décembre 2021, [https://www.oecd.org/education/OECD-Education-2030-Position-Paper\\_francais.pdf](https://www.oecd.org/education/OECD-Education-2030-Position-Paper_francais.pdf).

Paquelin, Didier (2017a). *Flexibilisation : principes et actions*, Les carnets de la chaire, Québec, Université Laval, Chaire de leadership en pédagogie de l'enseignement supérieur, 15 p., réf. du 5 août 2021, [https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/01-flexibilisation\\_mai\\_2017.pdf](https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/01-flexibilisation_mai_2017.pdf).

Paquelin, Didier (2017b). «La flexibilisation comme reconnaissance de l'altérité» dans *Colloque Questions de Pédagogie pour l'Enseignement Supérieur* (juin 2017, France), réf. du 5 août 2021, <https://www.innovation-pedagogique.fr/article5053.html>.

Québec (2021). *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 84 p., réf. du 21 octobre 2021, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action\\_reussite-ens-sup.pdf?1631554079](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action_reussite-ens-sup.pdf?1631554079).

Singer, Slavica (2020). «La polymathie, le chaînon manquant pour un meilleur accès aux savoirs pertinents», dans UNESCO, *Les futurs humanistes de l'apprentissage : perspectives des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN*, Paris, UNESCO, p. 217-221.

UNESCO (2020). *Les futurs humanistes de l'apprentissage : perspectives des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN*, Paris, UNESCO, 237 p., réf. du 3 août 2021, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372578>.

UNESCO (2015). *Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial?*, Paris, UNESCO, 95 p., référence du 31 décembre 2021, <https://chiche-snt.fr/wp-content/uploads/sites/2/2021/01/repenserEduUnesco.pdf>.

Unger, Martin et Sarah Zaussinger (2018). «Background Paper» dans *The New Student : Flexible Learning Paths and Future Learning Environments* (20-21 sept. 2018, University of Applied Sciences for Management & Communication, Vienna), Vienne (Autriche), Institute for Advanced Studies.

50-0553-SO

**Conseil supérieur  
de l'éducation**

**Québec** 

   @csequebec  
cse.gouv.qc.ca